

PROCÉDURES ET INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE VISA

MIPERMA VISA 2020 - 1

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Personnes concernées: la Mission Permanente du Mali à New York est habilitée à délivrer des visas d'entrée au Mali aux citoyens et aux résidents des Etats Unis d'Amérique, des Fidji et des Maldives.

1.2 Formulaire de demande: les voyageurs sont tenus de remplir le formulaire de demande de visa en vigueur. Les informations personnelles, notamment les prénom(s), nom de famille, date et lieu de naissance doivent correspondre en tous points aux indications contenues dans le passeport. Tout formulaire erroné ou incomplet peut entraîner un délai supplémentaire pour le traitement du dossier, voire un rejet de la demande.

1.3 Lettre d'invitation / Attestation de l'employeur

- a. **Les personnes se rendant au Mali pour tourisme:** une lettre d'invitation et la copie de la carte d'identité valide de l'invitant **ou** une réservation d'hôtel.
- b. **Les personnes se rendant au Mali pour affaires:** une lettre de la société malienne partenaire et/ou une attestation d'emploi de la société locale. La Mission permanente se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis.

1.4 Réserve de billet: un billet aller-retour ou une réserve de billet aller-retour doit être fournie.

1.5 Photos d'identité: Deux (2) photos d'identité récentes en couleur.

1.6 Couverture sanitaire: l'original ou la copie du carnet de vaccination contre la fièvre jaune.

2. FRAIS ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

2.1 : Ressortissants américains : 131 dollars.

2.2 : Autres nationalités : 80 dollars (3 mois, entrée unique) ; 110 dollars (3 mois, entrées multiples) ; 200 dollars (6 mois, entrées multiples) ; et 370 dollars (1 an, entrées multiples).

2.3 : Visa express: 50 dollars supplémentaires, pour la délivrance le même jour.

Les enfants de moins de 18 ans, nés au moins d'un parent malien, sont exemptés des frais de dossier, en joignant leur acte de naissance ainsi qu'une pièce malienne en cours de validité du (des) parent(s) malien(s).

Les frais de dossier pour les demandes de visa ne sont pas remboursables. Le délai de traitement des demandes de visa ordinaire est de 3 jours ouvrables. Toutefois, pour des raisons qui lui sont propres et qu'elle n'est pas tenue de divulguer, la Mission permanente peut prolonger ce délai, voire rejeter des demandes de visa.

3. VISAS DIPLOMATIQUES ET OFFICIELS

Les demandes de visas diplomatiques et officiels peuvent être déposées et retirées à tout moment de 09h à 17h).

Les visas diplomatiques et officiels sont délivrés en 24 heures et sans frais. Les documents suivants sont requis :

- l'original du passeport diplomatique, de service ou de laissez-passer en tenant lieu ;
- une Note verbale du Ministère des Affaires étrangères, de la Mission permanente ou de l'Organisation internationale ;
- le formulaire de demande de visa dûment rempli ;
- l'original ou la copie du carnet de vaccination ;
- deux photos d'identité récentes.

4. HORAIRES

4.1 Dépôt des demandes: 09h30 – 13h ;

4.2 Retrait : 13h – 15h30.